

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 5 novembre 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération :** Antoine TAHOSES, Jean Pierre ABEL, Jean Louis LACUBE, Daniel GOMES, Daniel MARIN, Georges VICENS, Frédéric BES, Jacky COLL, Jean Pierre INGLES, Michel SANTANACH, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Katell MATET, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Jean Luc SEGUY, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN, Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Alexandra COMANGES (procuration à Antoine Tahoces), François DELCASSO (procuration à Jean Louis Demelin), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Pierre BATAILLE (Jean Pierre ASTRUCH), Pascal TISSANDIER (procuration à Carole Breton), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Jeanne RIVOT (procuration à Michel Sarran)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Michel Battlo, Mathieu Altadill

**Date de convocation :** 25 octobre 2018

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet: Création de poste à compter du lundi 19 novembre 2018 suite à avancement de grade au titre de l'année 2018 et Modification du tableau des effectifs**

Le lundi 5 novembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président propose à l'Assemblée de créer le grade (poste) suivant suite à avancement de grade au titre de l'année 2018 à compter du lundi 19 novembre 2018 :

- Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ième</sup>,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date 11 octobre 2018.

Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes suite à cette création de grade : remplacement du grade Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ième</sup> à compter du 19/11/2018, date de nomination dans le nouveau grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date de ce jour,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante:

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

Emplois	Service	Cadres d'emplois	GRADE	Quotité	Nombre
Directeur général des services	Administratif	Ingénieur territorial		35/35 <sup>ième</sup>	1
Chargée de projets	Administratif	Technicien territorial	technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ième</sup>	1
Agente chargée d'animation et du social	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	16/35 <sup>ième</sup>	1
Agente comptable	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ième</sup>	1
Chargé de communication- Régisseur de recettes	Administratif	Adjoint administratif		35/35 <sup>ième</sup>	1
Chargé(e) de communication	Administratif	Adjoint d'animation	adjoint territorial d'animation	35/35 <sup>ième</sup>	1
Responsable du service scolaire	Administratif	Rédacteur	rédacteur	35/35 <sup>ième</sup>	1

Agente d'accueil	Administratif	Adjoint administratif		35/35ième	1
Gestionnaire des ressources humaines	Administratif	Adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	35/35ième	1
Responsable des marchés publics	Administratif	Rédacteur	rédacteur principal de 1ère classe	35/35ième	1
Chargé de développement	Administratif	Attaché		35/35ième	1
Responsable du service ordures ménagères	Ordures Ménagères	Attaché territorial		35/35ième	1
Ambassadeur de tri	Ordures Ménagères	Adjoint technique		35/35ième	1
Chef d'équipe -service ordures ménagères	Ordures Ménagères	Agent de maîtrise	agent de maîtrise	35/35ième	1
Agent technique polyvalent de déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique	35/35ième	2
Agent technique polyvalent de déchèteries	Ordures Ménagères	Agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agente technique polyvalente de déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Gestionnaire chargée de l'exploitation des déchèteries	Ordures Ménagères	Adjoint administratif	adjoint administratif territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agent de collecte d'ordures ménagères	Ordures Ménagères	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	35/35ième	1
Agent technique - mécanicien	Technique	Adjoint technique	adjoint technique territorial	35/35ième	1
Responsable technique	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ième	1
Agent technique - Responsable des pisteurs-secouristes	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35ième	1
Gestionnaire des sentiers de randonnée	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ième	1
Agent technique chargé de l'entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	al	1
Agent technique - mécanicien	Technique	Adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35ième	1
Agente chargée d'entretien des surfaces et des sentiers de randonnée	Technique	Adjoint technique	adjoint technique	25/35ième	1
Responsable des Infrastructures	Technique	Technicien territorial		35/35ième	1
Coordinateur réseau médiathèques	Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation	35/35ième	1
<u>SERVICE SCOLAIRE</u>					
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Auxiliaire de puériculture territorial		35/35ième	2

Directrice ASLH	Scolaire	Animateur territorial			2
				35/35ième	
Directrice adjointe ASLH	Scolaire	Adjoint d'animation territorial			1
				35/35ième	
Animatrice	Scolaire	Adjoint d'animation territorial			1
				35/35ième	
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial			1
				33/35ième	
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial			1
				8/35ième	
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial			1
				35/35ième	
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial			1
				35/35ième	
Directrice de crèche	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants			1
				35/35ième	
Agent administratif-Coordinatrice Caf	Scolaire	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif		1
				35/35ième	
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles		1
				34/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				25/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				22/35ième	
Agent administratif, service scolaire et chargée des marchés publics	Scolaire	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
				30/35 <sup>ième</sup> A, temps partiel 80% de 35/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				24/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				24.5/35ième Temps partiel 70%	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				28/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				30/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				29/35ième	
Agent technique	Scolaire	Adjoint technique territorial	Adjoint technique		1
				32/35ième	
Agent d'animation	Scolaire	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation		2
				32/35ième	
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Agent social territorial	Agent social		1
				35/35ième	
Auxiliaire de puériculture	Scolaire	Agent social territorial	Agent social		1
				32/35ième	
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles		1
				35/35ième	
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles		1
				35/35ième	
Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles	Scolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles		1
				33.60/35ième	
Auxiliaire de puériculture Directrice adjointe de crèche	Scolaire	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe		2
				35/35ième	
Directrice de crèche	Scolaire	Educateur territorial de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants		1
				35/35ième	

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de créer le grade (poste) : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ième</sup> à compter du lundi 19 novembre 2018,
- d'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 5 novembre 2018

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 07-11-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 07-11-2018